CRITÈRE 3.1

DÉFINIR LES PARCOURS DE FORMATION

Établissement	Auto École CHAMPERRET
Adresse	25 boulevard de la Somme, 75017 Paris
Agrément préfectoral	E.25.075.0030
Catégories autorisées	B / B1 / AM
Téléphone	07 55 84 84 84
Email	autoecolechamperret@gmail.com
Site web	autoecolechamperret.fr
SIRET	988 635 983 00014

Objet du document

Le présent document décrit l'organisation générale des parcours de formation mis en œuvre par l'Auto École CHAMPERRET pour la catégorie B. Il précise les modalités du parcours théorique, du parcours pratique, les outils pédagogiques utilisés et la logique de progression proposée à l'élève.

Principes généraux

Apprendre à conduire est une démarche progressive qui demande assiduité, régularité et implication. Le parcours proposé par l'Auto École CHAMPERRET vise à conduire l'élève à une maîtrise progressive des compétences nécessaires à une conduite sûre, autonome et responsable, jusqu'à la présentation à l'examen du permis B.

1. Parcours théorique

La formation théorique porte sur les règles de circulation, la signalisation, les facteurs de risque et les comportements attendus sur la route.

• travail du code à l'auto-école sur support numérique ;

• accès au code en ligne via Pass Rousseau / Codes Rousseau selon la formule souscrite ;

• information, accompagnement et explications selon l'organisation de l'établissement ;

• suivi des résultats permettant d'identifier les thèmes à renforcer avant le passage de l'épreuve théorique générale ;

2. Parcours pratique

La formation pratique repose sur une progression individualisée par compétences. Les leçons sont organisées de manière à faire évoluer l'élève d'une conduite guidée vers une conduite plus autonome.

• leçons de conduite individuelles avec enseignant ;

• travail progressif de la maîtrise du véhicule, de la circulation en conditions normales et des situations plus complexes ;

• mise en situation en agglomération, sur axes plus fluides et sur voies rapides ou autoroute lorsque le niveau de l'élève le permet ;

• adaptation du parcours pratique au niveau constaté, à la progression et aux besoins de l'élève ;

• mise en situation variée selon les conditions réelles de circulation, les disponibilités et l'organisation pédagogique de l'établissement ;

3. Outils pédagogiques et suivi

• livret numérique ou fiche de suivi de progression ;

• suivi pédagogique pratique et théorique ;

• évaluations régulières du niveau de l'élève ;

• ajustement du parcours de formation selon la progression observée ;

4. Engagement de l'élève

• participer avec assiduité aux séances prévues ;

• respecter les consignes pédagogiques et le règlement intérieur ;

• suivre le parcours de formation défini avec l'établissement ;

• informer l’auto-école de toute contrainte particulière pouvant avoir un impact sur la formation ;

Synthèse

L’Auto École CHAMPERRET met en œuvre un parcours de formation structuré, progressif et individualisé, reposant sur un apprentissage théorique sur support numérique et via Pass Rousseau, ainsi que sur des leçons pratiques individuelles permettant d’accompagner l’élève jusqu’au niveau requis pour l’examen du permis B.